



**Proposition de modification aux statuts présentée en assemblée générale le 11 mai 2022.**

**Sera votée le 11 octobre 2022.**

Proposition de modifications aux statuts

Ajouter :

c) De l'éducation des adultes chapitre 10-1.00 à l'article 5.07-2

Biffer :

c) De l'éducation des adultes chapitre 10-1.00, à l'article 5.07.03

ARTICLE 5.07-2 LA VICE-PRÉSIDENTE 1 AUX RELATIONS DE TRAVAIL

Est responsable en majeur des secteurs :

a) De l'administratif, para technique et technique : incluant la classe d'emploi de technicienne, technicien en service de garde;

b) De l'adaptation scolaire

c) De l'éducation des adultes chapitre 10-1.00;

ARTICLE 5.07-3 LA VICE-PRÉSIDENTE 2 AUX RELATIONS DE TRAVAIL

Est responsable en majeur des secteurs :

a) Des éducatrices et éducateurs en service de garde;

b) Des éducatrices et éducateurs en service de garde classe principale;

~~c) De l'éducation des adultes chapitre 10-1.00;~~

d) Des préposées ou préposés aux élèves handicapés;

e) Des surveillantes ou surveillants d'élèves (dîners) chapitre 10-2.00.